VON GRAFFENRIED
TREUHAND

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée des délégués de la

FEDERATION SUISSE DES AVEUGELES ET MALVOYANTS FSA

BERNE

pour les comptes annuels consolidés
arrêté au 31 décembre 2018

Berne, le 24 avril 2019 (2/1/1)

Von Graffenried AG Treuhand
Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11, Fax +41 31 320 56 90

1. Bilan 4
2. Compte d'exploitation 5
3. Tableau de flux de trésorerie 6
4. Tableau de variation du capital 7
5. Principes de présentation des comptes 8
5.1 Règles régissant l'établissement des comptes 8
5.2 Périmètre et principes de consolidation 8
5.2.1 Consolidation par intégration globale d'Accesstech SA 9
5.3 Règles d'évaluation et d'inscription au bilan 9
5.3.1 Taux de change 9
5.3.2 Liquidités 9
5.3.3 Titres 10
5.3.4 Créances 10
5.3.5 Compte de régularisation actifs 10
5.3.6 Immobilisations financières à long terme 10
5.3.7 Stocks de marchandises 10
5.3.8 Immobilisations corporelles 11
5.3.9 Engagements 11
5.3.10 Compte de régularisation passifs 11
5.3.11 Fonds à affectation spéciale et capital de l'organisation 11
5.3.12 Fonds de Fluctuations de CFR 11
5.3.13 Modification des principes d'évaluation 11
6. Explications relatives au bilan 12
6.1 Liquidités 12
6.2 Créances 12
6.3 Compte de régularisation actifs 12
6.4 Immobilisations corporelles meubles et immeubles 13
6.5 Immeuble Ramsteinerstrasse 14
6.6 Immobilisations financières 14
6.6.1 Participations 14
6.6.2 Créances à long terme envers des tiers 15
6.6.3 Réserves financières de titres 16
6.7 Immobilisations incorporelles 16
6.8 Engagements à court terme rémunérés 16
6.9 Autres engagements 17
6.10 Engagements à long terme rémunérés 17
7. Explications relatives au compte d'exploitation 18
7.1 Les charges d'exploitation selon la méthode ZEWO (charges administratives, charges de collecte de fonds-, de projets et de prestation) 18
7.2 Dons 18
7.3 Produits des prestations fournies 19
7.3.1 Contributions OFAS CS 4045 art. 74 19
7.4 Charges de personnel 20
7.5 Frais de voyage et de représentation 20
7.6 Charges d'exploitation (inclus les soutiens) 20
7.7 Frais d'entretien 21
7.8 Charges de collecte de fonds 21
7.9 Amortissements 21
7.10 Résultat financier 22
7.11 Charges hors exploitation 22
7.12 Résultat exceptionnel 22

7.13 Variation des fonds à affectation spéciale 22
8. Variation du capital 23
8.1 Attribution et utilisation 23
8.2 Le but déterminé du capital à affectation spéciale 23
8.3 Fonds Ramsteinerstrasse et Fonds de renouvellement 23
8.4 Résultat annuel 23
9. Conditions concernant l'immeuble Ramsteinerstrasse 15, Bâle 24
9.1 Actifs de la RAG 24
9.2 Gestion de l'immeuble 24
9.3 Comptabilité analytique/comptes annuels de la FSA 24
9.4 Rendement des actifs transférés de la RAG / fonds Ramsteinerstrasse 25
9.5 Fonds de réserve 25
9.6 Règlement du fonds 25
9.7 Devoir d'information de la FSA 25
9.8 Violation des dispositions contractuelles 26
9.9 Modifications / compléments 26
9.10 Droit applicable 26
9.11 For juridique 26
10. Autres données 27
10.1 Postes à plein temps selon CO l'art. 959c al. 2 ch. 2 27
10.2 Rémunérations aux organes et instances 27
10.3 Rémunérations l'équipe de direction FSA, hôtel Solsana et Accesstech SA.. 27
10.4 Bénévolat 28
10.5 Membres de comité fédératif et leurs activités 28
10.6 Organisations proches et transactions 28
10.7 Engagements conditionnels 29
10.8 Crédits 29
10.9 Contrats de bail de longue durée 30
10.10 Engagements de leasing 30
10.11 Prévoyance en faveur du personnel 30
10.12 Evénements après la date de clôture 31
11. Rapport de l'organe de révision 32

1. Bilan

Actif	Indice	31.12.2018 en Mfr.	31.12.2017 en Mfr.
Total Actif		**30'790**	**29'813**
Actif circulant		**7'406**	**6'432**
Liquidités	6.1	5'520	5'845
Créances	6.2	1'380	617
Stocks et travaux en cours		427	239
Compte de régularisation actifs	6.3	79	-269
Actif immobilisé		**23'384**	**23'381**
Immobilisations corporelles meubles et immeubles	6.4	6'181	6'051
Immeuble Ramsteinerstrasse	6.5	1'384	1'427
Immobilisations financières	6.6	15'792	15'904
Immobilisations incorporelles	6.7	27	0

Passif	Indice	31.12.2018 en Mfr.	31.12.2017 en Mfr.
Total Passif		**30'790**	**29'813**
Engagements à court terme		**1'894**	**1'645**
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		728	907
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers les organisations proches		270	23
Engagements à court terme rémunérés	6.8	50	50
Autres engagements	6.9	2	8
Compte de régularisation passifs		844	656
Engagements à long terme rémunérés	**6.10**	**2'080**	**2'675**
Autres engagements à long terme		**2'500**	**1'500**
Provisions		**256**	**200**
Capital des fonds à affectation spéciale	**4**	**918**	**1'113**
Capital de l'organisation sans part des minoritaires	**4**	**22'226**	**22'680**
Capital libre généré		9'122	9'458
Capital lié généré (fonds libres)		13'105	13'557
Résultat annuel	8.4	-2	-335
Parts des minoritaires Accesstech SA	**4**	**916**	**0**
Parts des minoritaires aux fonds propres		752	0
Parts des minoritaires au résultat annuel		163	0

2. Compte d'exploitation

Compte d'exploitation	Indice	2018 en Mfr.	2017 en Mfr.
Total des produits		**22'824**	**19'059**
Donations reçues		**9'972**	**9'559**
Dons	7.2	7'799	8'442
Cotisations des membres		45	45
Legs / successions		2'128	1'071
Produits des prestations fournies	**7.3**	**12'853**	**9'500**
Prestations sur mandats publics		6'572	6'283
Autres produits d'exploitation		6'281	3'218
Total des charges		**-23'699**	**-22'069**
Charges de personnel	7.4	-10'307	-11'325
Frais de voyage et de représentation	7.5	-350	-368
Charges d'exploitation	7.6	-8'254	-5'720
Soutiens	7.6	-1'613	-1'413
Frais d'entretien	7.7	-518	-550
Charges de collecte de fonds	7.8	-2'390	-2'393
Amortissements	7.9	-267	-301
Résultat d'exploitation		**-875**	**-3'010**
Résultat financier	**7.10**	**403**	**577**
Résultat annuel avant résultat exceptionnel		**-472**	**-2'433**
Résultat hors exploitation	**7.11**	**-70**	**-3**
Résultat exceptionnel	**7.12**	**55**	**528**
Résultat annuel avant variation des fonds		**-486**	**-1'909**
Variation des fonds à affectation spéciale		**195**	**174**
Résultat avant variation de capital		**-291**	**-1'735**
Variation du capital de l'organisation		**452**	**1'400**
Résultat annuel		**161**	**-335**
dont: Résultat annuel FSA	8.4	-2	-335
dont: Parts des minoritaires au résultat annuel Accesstech SA		163	0

3. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie	2018 en Mfr.	2017 en Mfr.
Variation des liquidités	**-660**	**-1'456**
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	**-153**	**-1'208**
Résultat annuel avant variation des fonds	-486	-1'909
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles et immeubles	260	281
Amortissements immobilisations incorporelles	7	0
Amortissements sur immobilisations financières	0	20
Variation des participations	0	118
Variations des provisions	45	0
Gains exceptionnels réalisés lors de cession d'immobilisations corporelles	-15	-2
Valorisation bâtiment Solsana	0	-528
Variation des créances	126	-57
Variation des stocks et travaux en cours	99	9
Variation des comptes de régularisation actifs	-301	684
Variation des engagements à court terme	-45	67
Variation des autres engagements à court terme	22	8
Variation des comptes de régularisation passifs	133	102
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	**-752**	**-1'658**
Investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles	-337	-82
Désinvestissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles	20	15
Investissements d'immobilisations financières	-302	-300
Désinvestissements d'immobilisations financières	20	20
Variation des réserves financières des titres	-154	-1'310
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	**245**	**1'410**
Variation des dettes financières à long terme	-595	-90
Variation des autres dettes financière à long terme	1'000	1'500
Paiement de dividendes Accesstech SA	-160	0
Justificatif variation des liquidités	**-660**	**-1'456**
Etat des liquidités au 1.1.	5'845	7'301
Etat des liquidités au 1.1. Accesstech SA	335	0
Etat des liquidités au 31.12.	5'520	5'845

4. Tableau de variation du capital

Capital des fonds à affectation spéciale	Etat au 31.12.17	Attribu-tion	Utilisa-tion	Etat au 31.12.18
Fonds Winkelmann	10	0	-5	5
Fonds Aymard	55	0	-35	20
Fonds fondation Gumy Fribourg	22	0	-9	13
Fonds Rotary Club Aubonne	2	0	-2	0
Fonds Röthlisberger-Hotz	242	0	-12	229
Fonds CFR LU - déménagement	2	59	-61	0
Fonds Meunier	301	0	-6	294
Fonds CFR VD - Projet atelier bois	78	0	-5	73
Fonds CFR BE – Annik B.	0	20	0	20
Fonds de renouvellement Ramsteinerstrasse (voir point 8.3)	152	15	0	168
Fonds Ramsteinerstrasse (voir point 8.3)	189	62	-195	56
Fonds de fluctuation CFR BE	86	0	-18	68
Fonds de fluctuation CFR SG	-25	0	-3	-29
Total capital des fonds à affectation spéciale	**1'113**	**156**	**-352**	**918**

Capital de l'organisation	Etat au 31.12.17	Attribu-tion	Utilisa-tion	Etat au 31.12.18
Fonds soutien aux membres	3'763	0	-300	3'463
Fonds pour les sections	2'425	0	-100	2'325
Fonds rénovation Solsana	1'710	0	-22	1'688
Fonds pour les CFR	1'025	0	0	1'025
Fonds Les jeunes Voix	3	0	0	3
Fonds relations publiques	532	0	-30	502
Fonds gestion opérationnelle	4'100	0	0	4'100
Total capital lié généré (fonds libres)	**13'557**	**0**	**-452**	**13'105**
Réserve d'exploitation	9'458	0	-335	9'122
Résultat annuel 2017	-335	0	335	0
Résultat annuel 2018	0	-2	0	-2
Total des capitaux libres généré sans minoritaires	**9'122**	**-2**	**0**	**9'120**
Total capital de l'organisation	**22'680**	**-2**	**-452**	**22'226**
Total capital de fonds et de l'organisation sans minoritaires	**23'793**	**154**	**-804**	**23'143**
Part des minoritaires aux fonds propres Accesstech SA	0	752	0	752
Part des minoritaires au résultat annuel Accesstech SA	0	163	0	163
Total part des minoritaires	**0**	**916**	**0**	**916**
Total capital de fonds et de l'organisation avec minoritaires	**23'793**	**1'070**	**-804**	**24'059**

Annexe aux comptes annuels 2018

5. Principes de présentation des comptes

5.1 Règles régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Fédération suisse des aveugles et mal-voyants sont présentés en conformité avec les recommandations rela-tives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view). La présentation des comptes est conforme au Code des obligations, aux directives de la Fondation ZEWO et aux dispositions des statuts de la FSA.

L'organe de révision von Graffenried fiduciaire SA, Berne, vérifie la conformité du présent bouclement individuel et des comptes annuels consolidés avec les prescriptions légales et statutaires ainsi que les exigences de Swiss GAAP RPC et du ZEWO.

5.2 Périmètre et principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes indivi-duels – établis selon des principes unitaires – des sociétés affiliées dans lesquelles la FSA détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote. En plus de la FSA, les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation.

Dans les comptes consolidés, vu l'importance secondaire la société de chauffage à distance Unterbort SA de Saanen (NUAG) est intégrée avec la valeur comptable dans la Solsana SA.

Les participations de moins de 20% sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, après déduction des amortissements économiques nécessaires. Elles sont inscrites au bilan à la rubrique immobilisations financières.

Explications et légendes du tableau ci-après:

T: consolidation par intégration globale selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition (purchase method) pour les sociétés dans lesquelles la FSA détient 50% ou plus des droits de vote ou qu'elle contrôle d'une autre manière.

E: consolidation selon la méthode de mise en équivalence (equity method), c'est-à-dire intégration au prorata des fonds propres et résultats financiers pour les sociétés affiliées dans lesquelles la FSA détient une participation de 20% à 49%. Sont également éva-luées selon la méthode de mise en équivalence les sociétés dans lesquelles la FSA détient 50% ou plus des droits de vote, mais dont l'intégration globale dans les comptes consolidés ne se justifie pas parce que les activités de ces sociétés sont à ce point différentes que leur inclusion conduirait à ne pas donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé.

Organisation	Capital social Mfr.	Objectif	Inclu-sion	Partici pation 2018	Partici pation 2017
Accesstech SA, siège Lucerne	600	Importation, distribution et service de solutions matérielles et logicielles ainsi que d'aides pour les personnes aveugles et malvoyantes	T	55%	45%
Nahwärmeversorg-ung Unterbort SA, siège Saanen	100	Offre d'énergie	E	60%	60%
Solsana SA, siège Saanen	2'500	Exploitation du centre éducatif et de vacances Solsana	T	100%	100%

5.2.1 Consolidation par intégration globale d'Accesstech SA

En 2018, FSA détiendra une participation de 55 % dans Accesstech SA. Cela signifie qu'Accesstech SA est donc désormais consolidée par intégration globale avec FSA avec les parts des minoritaires.

Pour cette raison, de nouveaux comptes ont été introduits dans FSA et les comptes existants ont été reclassés. La comparabilité avec l'exercice précédent est assurée dans les présents états financiers, mais certaines données des états financiers de l'exercice précédent ne correspondent plus à la présentation actuelle.

5.3 Règles d'évaluation et d'inscription au bilan

L'évaluation se fait en principe aux coûts historiques (valeurs d'acquisition et de fabrication) et se fonde sur le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif.
L'évaluation des titres s'effectue en accord avec la recommandation
Swiss GAAP RPC 21 et les prescriptions de la ZEWO.
Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur pour les titres dont la valeur du marché est tombée au-dessous de la valeur d'acquisition (principe de la valeur la plus basse).

5.3.1 Taux de change

Les taux de change suivants ont été appliqués pour la présentation des états financiers. (Source BCBE et banque Valiant au jour de référence 31.12.2018) :
Euro: 1.126917
US Dollar: 0.985800
Yen japonais: 0.8985

5.3.2 Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

5.3.3 Titres

L'évaluation des titres s'effectue conformément avec la recommandation sur la présentation des comptes Swiss GAAP RPC respectivement les prescriptions de la ZEWO. Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur pour les titres dont la valeur du marché est tombée au-dessous de la valeur d'acquisition (principe de la valeur la plus basse).

5.3.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires du point de vue opérationnel.
Les corrections de valeur sont régies par le principe de l'évaluation individuelle. Le ducroire est calculé comme suit: correctif de 25% pour les créances arrivant à échéance dans les 61 à 120 jours, de 50% pour celles dues entre 120 et 180 jours et de 75% pour celles dont l'échéance dépasse 180 jours. Aucune correction de valeur forfaitaire n'a été effectuée.

5.3.5 Compte de régularisation actifs

Cette position comprend les actifs résultant de la régularisation dans le temps des charges et des produits. L'évaluation se fait à la valeur nominale. Au cours de l'exercice sous revue, aucun versement n'a été effectué pour des projets qui concernent le nouvel exercice.

5.3.6 Immobilisations financières à long terme

La participation à la société de chauffage à distance Unterbort SA (NUAG) de Saanen est évaluée selon le principe de mise en équivalence (part au capital propre détenue par la FSA). Les parts sociales de la blanchisserie centrale de Gstaad sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. La participation à la société Accesstech SA à Lucerne est consolidée par intégration globale avec mention des parts minoritaires.

Les prêts à long terme à des tiers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des corrections nécessaires du point de vue opérationnel. Les corrections de valeur sont calculées selon le principe de l'évaluation individuelle. Les débiteurs de prêts dont les capitaux ne couvrent que 50% à 100% de la créance, sont réévalués à 50%. Si la base des capitaux propres tombe au-dessous de 50% de la valeur du prêt, la totalité du prêt est réévaluée. Aucune correction de valeur forfaitaire n'a été effectuée.

5.3.7 Stocks de marchandises

L'évaluation des stocks de marchandises se fait au prix de revient ou – si celui est plus bas – au prix de marché inférieur.

5.3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles meubles et immeubles sont portées au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés nécessaires du point de vue opérationnel. Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur une période correspondant à la durée d'utilisation estimée des biens. Ils sont calculés sur les durées d'utilisation prévisionnelles suivantes :

Installations IT	3 ans
Machines et appareils	5 ans
Véhicules	5 ans
Mobiliers	8 ans
Installations	8 ans
Immeubles	40 ans

5.3.9 Engagements

Sous cette position figurent les engagements encore à payer. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

5.3.10 Compte de régularisation passifs

Cette position comprend le passif résultant de la régularisation dans le temps des charges et des produits ainsi que les provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

5.3.11 Fonds à affectation spéciale et capital de l'organisation

Les différents fonds à affectation spéciale comprennent les dons de donateurs en faveur de projets concrets ou d'un but déterminé, qui n'ont pas encore été utilisés à la date de clôture du bilan. Chaque année, ces fonds à affectation spéciale font l'objet d'un inventaire.

Le tableau de variation du capital donne des informations détaillées sur la composition et la variation des fonds à affectation spéciale et du capital de l'organisation (voir point 4 et point 8).

5.3.12 Fonds de Fluctuations de CFR

Conformément aux conditions définies avec les cantons, les excédents de recettes provenant de la différence entre les contributions effectivement versées et la base de calcul de ladite subvention, doivent être attribués à un fonds de fluctuation. Les pertes d'exploitation peuvent également être imputées à ce fonds. En conséquence, un fonds à affectation spéciale est créé dans le capital des fonds de la FSA selon les directives cantonales pour la présentation des comptes.

5.3.13 Modification des principes d'évaluation

Les principes d'évaluation qui s'écartent des règles susmentionnées sont commentés aux positions correspondantes du bilan.

6. Explications relatives au bilan

6.1 Liquidités

Liquidités	31.12.2018	31.12.2017
Caisse	12	18
Comptes postaux	3'316	2'946
Comptes bancaires	1'084	1'042
Comptes bancaires dépôts de titres	1'109	1'839
Total liquidités	**5'520**	**5'845**

6.2 Créances

Créances résultant de prestations	31.12.2018	31.12.2017
Créances envers des tiers	417	327
Créances envers des organisations proches	621	16
Total créances résultant de prestations	**1'038**	**343**

Autres créances à court terme	31.12.2018	31.12.2017
Valeur nominale des prêts	8	12
Corrections de valeur des prêts	-4	-6
Préfinancements	3	3
Impôts anticipés	82	43
Contributions des cantons	43	47
Dépôts de loyers	210	176
Total autres créances à court terme	**342**	**274**
Total des créances	**1'380**	**617**

6.3 Compte de régularisation actifs

Compte de régularisation actifs	Etat au 31.12.2018	Etat au 31.12.2017
Compte de régularisation	375	222
Compte de régularisation actifs dépôts des titres	13	24
Compte transitoire actifs	76	35
Compte transitoire avoirs OFAS sous-contractant	-307	-208
Compte transitoire OFAS	-79	-343
Total compte de régularisation actifs	**79**	**-269**

6.4 Immobilisations corporelles meubles et immeubles

Immobilisations corporelles meubles	Etat au 31.12.17	Entrées	Sorties	Etat au 31.12.18
Machines et appareils	218	3	0	222
Mobiliers	535	27	0	562
Installations	1'311	48	-42	1'317
Installations IT	740	296	-180	856
Véhicules	61	0	-54	7
Total valeur d'acquisition	**2'865**	**374**	**-275**	**2'964**

Correction de valeur sur:	Etat au 31.12.17	Amorti-ssem.	Sorties	Etat au 31.12.18
Machines et appareils	-157	-9	0	-167
Mobiliers	-392	-44	0	-436
Installations	-1'033	-68	41	-1'060
Installations IT	-639	-81	180	-540
Véhicules	-53	-1	49	-5
Total correction de valeur	**-2'275**	**-203**	**270**	**-2'208**
Total valeur comptable	**591**	**171**	**-5**	**756**

Immobilisations corporelles Immeubles	Etat au 31.12.17	Entrées	Sorties	Etat au 31.12.18
CFR Berne	530	0	0	530
CFR Saint-Gall	875	0	0	875
Hôtel Solsana	4'577	0	0	4'577
Total valeur d'acquisition	**5'982**	**0**	**0**	**5'982**

Correction de valeur sur:	Etat au 31.12.17	Amorti-ssem.	Sorties	Etat au 31.12.18
CFR Berne	-172	-13	0	-185
CFR Saint-Gall	-350	-22	0	-372
Hôtel Solsana	0	0	0	0
Total correction de valeur	**-522**	**-35**	**0**	**-557**
Total valeur comptable	**5'460**	**-35**	**0**	**5'425**
Total immobilisations corporelles meubles et immeubles	**6'051**	**136**	**-5**	**6'181**

L'amortissement comprend les corrections de valeur des exercices précédents d'Accesstech, c'est pourquoi l'amortissement dans le tableau des immobilisations est différent de l'amortissement dans le compte de résultat.

6.5 Immeuble Ramsteinerstrasse

Cette position comprend un immeuble légué à la FSA et dont l'aliénation a été soumise à des conditions par le donateur. L'évaluation se fait sur la base de la valeur au moment de la donation, déduction faite de l'amortissement linéaire sur 40 années, ou tout au plus, au prix du marché à la date de clôture du bilan.

Voir également les explications au point 9 Conditions concernant l'immeuble Ramsteinerstrasse 15, Bâle.

Immeubles Ramsteinerstrasse	Etat au 31.12.17	Entrées	Sorties	Etat au 31.12.18
Immeuble Ramsteinerstrasse	132	0	0	132
Rénovation immeuble Ramsteinerstrasse	1'577	0	0	1'577
Total valeur d'acquisition	**1'709**	**0**	**0**	**1'709**

Correction de valeur sur:	Etat au 31.12.17	Amorti-ssem.	Sorties	Etat au 31.12.18
Immeuble Ramsteinerstrasse	-39	-3	0	-43
Rénovation immeuble Ramsteinerstrasse	-242	-39	0	-282
Total correction de valeur	**-282**	**-43**	**0**	**-325**
Total valeur comptable	**1'427**	**-43**	**0**	**1'384**

6.6 Immobilisations financières

6.6.1 Participations

Participation indirecte: Solsana SA détient 60% de la société de Chauffage à distance Unterbort SA (NUAG) ainsi que 6,5% de la société coopératif hôtel blancherie centrale.

Participations	Etat au 31.12.17	Entrées	Sorties	Etat au 31.12.18
Participation Accesstech SA, Lucerne (55% de parts)	800	300	0	1'100
Amortissement participation Accesstech SA	-147	67	-1'020	-1'100
Participation NUAG, Saanen (60% de parts)	60	0	0	60
Parts sociales blanchisserie centrale de Gstaad (6.5% de parts)	125	0	0	125
Total participations	**838**	**367**	**-1'020**	**185**

En 2019, la FSA augmentera sa participation dans Accesstech SA de 10%. Ainsi, la FSA détiendra mi 2019 une part de 65%. En raison de la consolidation intégrale, la participation est maintenant déclarée à zéro.

En décembre 2017, la FSA a conclu un contrat de vente avec deux entrepreneurs locaux pour l'hôtel Solsana SA. Les contractants ont convenu de garder le silence sur le prix de la vente et le contenu du contrat.

L'activité de l'hôtel Solsana SA dans la forme actuelle est interrompue à la fin de la saison d'hiver 2017/18. Sous un nouveau nom et concept, l'activité hôtelière devrait se poursuivre sous une forme très simplifiée par les nouveaux propriétaires. Déjà en mi-novembre 2018, un hôtel pop-up Sun&Soul Panorama ouvrait ses portes. Il s'agit d'un hôtel temporaire, ouvert pendant un certain temps - pour la saison de ski- et il est exploité dans un endroit avant d'être déplacé. L'hôtel garni subsiste jusqu'au début d'une phase intensive d'assainissement et de transformation. Ensuite L'hôtel rouvrira ses portes. Les hôtes aveugles et malvoyants sont les bienvenus à l'hôtel pop-up, toutefois sans prestations de soutien de la part de la FSA. Il n'y a en effet pas de collaboration spécifique avec les nouveaux gérants.

6.6.2 Créances à long terme envers des tiers

Créances à long terme envers des tiers	Etat au 31.12.17	Entrées	Sorties	Etat au 31.12.18
Prêt à la section du Nord-ouest de la Suisse	457	0	-20	437
Prêt à l'association Physioblind	20	0	0	20
Caution direction générale des douanes (PCD)	0	7	0	7
Prêt fondation AccessAbility	0	400	0	400
Amortissements prêts de tiers	-20	0	0	-20
Total créances à long terme envers des tiers	**457**	**407**	**-20**	**844**

6.6.3 Réserves financières de titres

Les titres à la valeur comptable	31.12.2018	31.12.2017
Obligations Suisse	2'770	3'206
Obligations Etranger CHF	914	1'121
Obligations Etranger DE	223	223
Correction de valeur obligations	-27	-39
Fonds obligations Suisse	5'886	5'329
Fonds obligations Etranger	1'288	1'320
Correction de valeur fonds obligations	-120	-129
Total obligations	**10'935**	**11'032**
Actions Suisse	507	505
Correction de valeur des actions	-21	-7
Fonds des actions Suisse	1'902	1'705
Fonds des actions Etranger	1'282	1'182
Correction de valeur fonds des actions	-33	0
Total actions	**3'636**	**3'386**
Fonds immobiliers	192	192
Total fonds immobiliers	**192**	**192**
Total des titres à la Valeur comptable	**14'763**	**14'609**
Total immobilisations financières	**15'792**	**15'904**

Les titres à la valeur de marché	31.12.2018	31.12.2017
Obligations	10'998	11'133
Actions	5'036	5'948
Immobiliers	213	235
Total des titres à la valeur de marché	**16'247**	**17'316**

6.7 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31.12.2018	31.12.2017
Goodwill Accesstech SA	34	0
Amortissement goodwill Accesstech SA	-7	0
Total immobilisations incorporelles	**27**	**0**

Goodwill (le prix d'achat de la FSA excède les capitaux propres d'Accesstech) découlant de la participation dans Accesstech SA sera activé et amorti sur une durée de 5 années selon le mode linéaire.

6.8 Engagements à court terme rémunérés

Engagements à court terme rémunérés	31.12.2018	31.12.2017
Amortissement hypothèque Ramsteinerstrasse	50	50
Total engagements à court terme rémunérés	**50**	**50**

6.9 Autres engagements

Autres engagements	31.12.2018	31.12.2017
Solsana TVA due	0	8
Accesstech TVA due	41	0
Compte courant Accesstech avec fondation AccessAbility	-38	0
Total autres engagements	**2**	**8**

6.10 Engagements à long terme rémunérés

L'hypothèque Ramsteinerstrasse est amortie d'un montant de Mfr. 50 par année depuis 2015. Voir aussi le point 6.8 Engagements à court terme rémunérés.

Engagements à long terme rémunérés	31.12.2018	31.12.2017
Hypothèque Ramsteinerstrasse	1'000	1'050
Solsana Saanen 2 Hypothèques	1'080	1'625
Total des engagements à long terme rémunérés	**2'080**	**2'675**

Il existe des cédules hypothécaires d'un montant de Mfr. 1'500 milliers auprès de BCBE en tant que garantie pour l'hypothèque Ramsteinerstrasse. Les cédules hypothécaires d'un montant de Mfr. 2'100 servants de garantie à la Banque Saanen pour les 2 hypothèques de la Solsana SA.

7. Explications relatives au compte d'exploitation

7.1 Les charges d'exploitation selon la méthode ZEWO (charges administratives, charges de collecte de fonds-, de projets et de prestation)

Tous les charges d'exploitation	2018	2017
Charges de personnel	8'072	9'141
Frais de voyage et de représentation	227	241
Charges d'exploitation	7'125	4'259
Soutien	1'613	1'413
Frais d'entretien	455	471
Charges collectives	1	3
Amortissements	186	228
Charges de projet ou de prestation	**17'678**	**15'756**
Charges de personnel	1'748	1'663
Frais de voyage et de représentation	120	124
Charges d'exploitation	986	1'278
Frais d'entretien	62	77
Amortissements	80	70
Charges administratives	**2'996**	**3'212**
Charges de personnel	487	522
Frais de voyage et de représentation	3	3
Charges d'exploitation	143	183
Frais d'entretien	2	2
Charges collectives	2'389	2'389
Amortissements	2	2
Charges de recherche de fonds	**3'026**	**3'101**
Total charges d'exploitation	**23'699**	**22'069**

La FSA représente les coûts d'exploitation déjà avec la nouvelle méthode de ZEWO, laquelle calcule les dépenses proportionnellement pour les projets ou les prestations de services, la collecte de fonds et l'administration.

7.2 Dons

Dons	2018	2017
Dons pour des campagnes	7'006	6'982
Dons directs	267	726
Dons pro memoria	75	71
Dons à affectation spéciale	449	663
Dons amis CFR	2	0
Total dons	**7'799**	**8'442**

7.3 Produits des prestations fournies

Prestations sur mandats publics	2018	2017
Contributions OFAS CS 4045 art. 74	5'200	4'954
Contributions AI, décisions individuelles	185	112
Contributions des cantons aux CFR	962	993
Contr. (quote-part) des participants ext-cant. CFR	78	78
Contributions des cantons aux services de consultation	146	146
Total prestations sur mandats publics	**6'572**	**6'283**
Vente de marchandises	363	833
Vente de marchandises Accesstech SA	4'010	0
Produits des prestations	610	895
Produits des cours	213	233
Produits information et relations publiques	1	4
Produits des médias et publications	262	264
Produits immeubles	252	211
Autres prestations	678	774
Autres produits d'exploitation	2	2
Diminutions des produits	-63	1
Variation de la valeur des prestations non facturées Accesstech	-47	0
Total autres produits d'exploitation	**6'281**	**3'218**
Total produits des prestations fournies	**12'853**	**9'500**

7.3.1 Contributions OFAS CS 4045 art. 74

Contributions OFAS CS 4045 art. 74	2018	2017
Contributions pour la FSA	4'914	4'914
Contributions pour la FSA en tant qu'organisation faîtière	23	23
Contributions pour les organisations sous-contractantes	1'919	2'158
Total paiements reçus de l'OFAS	**6'855**	**7'094**
Reversements des contributions aux organisations sous-contractantes	-1'820	-2'018
Délimitation des contributions OFAS CS 4045 art. 74	166	-122
Valeur comptable contributions OFAS CS 4045 art. 74	**5'200**	**4'954**

Engagements non-inscrits au bilan
La subvention de l'AI pour les prestations selon l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes 2018, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion un excédent devait être transféré dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

7.4 Charges de personnel

Charges de personnel	2018	2017
Charges salariales	8'896	9'726
Charges assurances sociales	1'309	1'446
Recrutement de personnel	20	12
Formation continue et perfectionnement	81	141
Total charges de personnel	**10'307**	**11'325**

7.5 Frais de voyage et de représentation

Frais de voyage et de représentation	2018	2017
Indemnités de frais du personnel	210	213
Autres charges de personnel	39	41
Indemnités de frais pour organes et membres	63	76
Autres charges des organes et des membres	9	10
Indemnités pour tiers	29	29
Total frais de voyage et de représentation	**350**	**368**

7.6 Charges d'exploitation (inclus les soutiens)

Charges d'exploitation (inclus les soutiens)	2018	2017
Charges de marchandises	229	456
Charges de marchandises Accesstech SA	2'527	0
Charges de prestations	1'075	1'124
Prestations de services de tiers	1'119	471
Charges liées aux cours	500	602
Information et relations publiques	247	298
Soutiens	1'613	1'413
Charges de locaux	1'135	1'016
Assurances-choses, taxes, émoluments	48	60
Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	174	247
Charges d'administration et de bureau	139	138
Télécommunication	130	107
Contributions	99	96
Charges fiduciaires et conseils	347	444
Charges informatiques	407	504
Divertissement et animation des clients Solsana	25	32
Autres charges d'exploitation	53	126
Total charges d'exploitation (inclus les soutiens)	**9'867**	**7'133**

Les honoraires versés à l'organe de révision liée aux prestations de révision se sont élevés dans l'année en cours à Mfr. 38 (année précédente Mfr. 36), et ils sont intégrés dans les charges fiduciaires et conseils.

L'organe de révision nous à facturée des services supplémentaires pour l'apurement de TVA de la FSA à hauteur de Mfr. 15.

7.7 Frais d'entretien

Frais d'entretien	2018	2017
Nettoyage	130	193
Entretien des locaux	65	93
Entretien machines et outils CFR	9	6
Entretien, réparations, remplacement installations d'exploitation Solsana	149	121
Entretien, réparations, remplacement Accesstech	29	0
Frais de location et de leasing pour immobilisations corporelles meubles	41	33
Charges de véhicules	8	18
Charges d'immeubles CFR	20	20
Charges d'immeuble Solsana	67	66
Total frais d'entretien	**518**	**550**

7.8 Charges de collecte de fonds

Charges de collecte de fonds	2018	2017
Charges liées aux campagnes	1'415	1'376
Coûts d'expédition des campagnes de recherche de fonds	855	875
Maintenance de la banque de données	120	142
Total charges de collecte de fonds	**2'390**	**2'393**

Les charges de collecte de fonds inclus les charges de personnel de recherche de fonds s'élèvent à Mfr. 2'749 (année précédente Mfr. 2'739).

7.9 Amortissements

Amortissements	2018	2017
Amortissements sur immobilisations financières	0	20
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles	182	203
Amortissements sur immobilisations corporelles immeubles CFR	35	35
Amortissements sur immeuble Ramsteinerstrasse	43	43
Amortissements Goodwill Accesstech	7	0
Total amortissements	**267**	**301**

7.10 Résultat financier

Produits financiers	2018	2017
Produits des intérêts	122	143
Produits des dividendes	96	100
Produits des fonds immobiliers	6	6
Produits des dividendes Accesstech	56	0
Gains des cours et des devises des titres	610	706
Bénéfice provenant de participation	0	376
Total produits financiers	**890**	**1'330**
Intérêts hypothécaires Ramsteinerstrasse	-21	-22
Intérêts hypothécaires Solsana	-30	-36
Autres charges financières	-96	-98
Pertes de cours et des devises sur les titres	-340	-104
Pertes sur participations non consolidées	0	-493
Total charges financières	**-487**	**-753**
Total Résultat financier	**403**	**577**

7.11 Charges hors exploitation

Charges hors exploitation	2018	2017
Charges d'impôts Accesstech	66	0
Les impôts directes Solsana	4	3
Total Charges hors exploitation	**70**	**3**

7.12 Résultat exceptionnel

Après la résiliation de l'accord de coopération et l'intégration complète du BRSB (aujourd'hui Beraten B) dans le nouveau concept du BBB, le fonds existant Intégration BRSB a été dissous et distribué proportionnellement. La FSA a reçu Mfr. 40.
Un montant de Mfr. 11 nous a été versé comme acompte de solde pour une obligation de SairGroup SA en liquidation judiciaire.

7.13 Variation des fonds à affectation spéciale

Le capital des fonds à affectation spéciale comprend les dons de donateurs en faveur de projets concrets ou des dons pour un but bien déterminé.

Le tableau de variation du capital donne des informations sur l'attribution et l'utilisation des fonds à affectation spéciale et du capital de l'organisation (voir point 4 et 8).

8. Variation du capital

Le tableau de variation du capital (voir également point 4) présente l'évolution de chaque fonds à affectation spéciale et toutes les composantes du capital libre à disposition, répartis en attribution et utilisation.

8.1 Attribution et utilisation

Les colonnes Attribution et Utilisation donnent la liste détaillée par fonds des attributions et utilisations indiquées de manière globale dans le compte d'exploitation (voir également points 4 et 7.11).
Le compte des fonds garantit que les moyens à affectation spéciale reçus sont effectivement utilisés selon leur destination.

8.2 Le but déterminé du capital à affectation spéciale

Capital des fonds à affectation spéciale	Usage prévu
Fonds Winkelmann	Contribution aux vacances
Fonds Aymard	Développements techniques
Fonds Fondation Gumy Freiburg	Nécessiteux de Fribourg avec AI
Fonds Rotary Club Aubonne	Manifestations sportives
Fonds Röthlisberger-Hotz	Les enfants et les jeunes mineurs aveugles et malvoyants.
Fonds CFR LU - déménagement	Frais de déménagement de CFR Lucerne
Fonds CFR BE – Annik B.	CFR Berne
Fonds Meunier	Service de consultation Sion
Fonds CFR VD - Projet atelier bois	Les frais d'installation atelier bois CFR Lausanne
RASTR fonds renouvellement Ramsteinerstrasse	Rénovation et modernisation de la propriété Ramsteinerstr.
Fonds Ramsteinerstrasse	Préservation d'intérêts des handicapés visuels, la promotion lors de l'intégration ainsi que les soins de camaraderie
Fonds de fluctuation CFR BE	Financement des contributions du canton
Fonds de fluctuation CFR SG	Financement des contributions du canton

8.3 Fonds Ramsteinerstrasse et Fonds de renouvellement

La FSA est tenue, en vertu des conditions testamentaires et du contrat d'acquisition du 13.12.2000 (voir également les explications sous point 9), d'affecter le résultat issu des actifs et passifs de l'immeuble Ramsteinerstrasse 15, Bâle selon la comptabilité analytique séparée respectivement les comptes annuels, 80% au fonds Ramsteinerstrasse et 20% au fonds de renouvellement.

8.4 Résultat annuel

La perte de l'année en cours d'un montant de Mfr. 2 est imputée au capital libre généré.

9. Conditions concernant l'immeuble Ramsteinerstrasse 15, Bâle

La dissolution de Ramsteinerstrasse SA et la reprise de l'immeuble Ramsteinerstrasse 15, Bâle par la FSA ont eu lieu le 1er janvier 2000.

La reprise des actifs et des passifs de la société anonyme Ramsteinerstrasse 15 SA (RAG), léguée par feue Anita Hubacher, a été réglée conformément à l'art.181 CO dans un contrat de reprise conclu entre la société Ramsteinerstrasse 15 SA et la Fédération suisse des aveugles et malvoyants.

Dans une convention datée du 13 décembre 2000, l'exécuteur testamentaire, Maître Hans Leonz Notter, Waldeggstrasse 72, 3097 Liebefeld, et la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA), Gutenbergstrasse 40b, 3011 Berne, ont convenu ce qui suit:

9.1 Actifs de la RAG

La FSA s'engage à ne pas aliéner, échanger, faire don ou transférer dans une société aucun des actifs de la RAG transmis dans le cadre du contrat de reprise à conclure avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.
Il s'agit en particulier de l'actif suivant :

Immeuble de la Ramsteinerstrasse 15, (immeuble section V, parcelle 2048 du registre foncier de Bâle) avec maison d'habitation et garages.

9.2 Gestion de l'immeuble

La société "Schaeppi Grundstücke Verwaltungen KG", Bâle, continuera d'assumer la gestion des affaires courantes de l'immeuble de la Ramsteinerstrasse 15. Elle ne peut être révoquée et remplacée par une nouvelle gérance que par l'exécuteur testamentaire après consultation préalable de la FSA. Toute mesure ou décision dépassant le cadre de la gestion des affaires courantes requiert l'assentiment de l'exécuteur testamentaire, lequel consultera préalablement la FSA.

9.3 Comptabilité analytique/comptes annuels de la FSA

La FSA s'engage à tenir une comptabilité analytique et/ou des comptes annuels séparés pour les actifs et passifs de la RAG qui lui ont été transférés. La FSA veille à ce que son organe de révision effectue l'audit de la comptabilité analytique et/ou des comptes annuels séparés dans le cadre de l'examen des comptes annuels de la FSA et confirme la bonne tenue des comptes de la RAG dans un rapport à l'attention de l'exécuteur testamentaire.

En outre, la FSA s'engage à remettre à l'exécuteur testamentaire les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision pour l'ensemble de la FSA dans les 20 jours à compter de la date de réception.

De plus, les comptes annuels de la FSA seront complétés par une «annexe» attirant l'attention sur les conditions contenues dans la présente convention établie en application des deux dernières volontés de la testatrice.

9.4 Rendement des actifs transférés de la RAG / fonds Ramsteinerstrasse

La FSA s'engage à affecter les revenus des actifs et des passifs reportés, selon la comptabilité analytique et/ou les comptes annuels séparés, au fonds Ramsteinerstrasse et/ou au fonds de renouvellement (voir chiffre 9.5) et à exploiter le fonds Ramsteinerstrasse exclusivement en conformité avec le but statutaire de la fédération (statuts de la FSA du 25 août 1993). En cas de modification de l'article statutaire définissant le but de la fédération, la FSA s'engage à informer au préalable l'exécuteur testamentaire sur les changements prévus et, le cas échéant, à tenir compte de ses objections.

En outre, la FSA charge son organe de révision de vérifier que l'utilisation des rendements des actifs et des passifs transférés de la RAG est conforme au but statutaire de la FSA.

9.5 Fonds de réserve

Avec le transfert des actifs et des passifs de la RAG à la fédération, la FSA reprend également le fonds de réserve de l'immeuble de la RAG (fonds de renouvellement). Ce fonds continuera d'être alimenté chaque année par la FSA à raison de 20% du rendement net déclaré dans la comptabilité analytique et/ou les comptes annuels séparés mentionnés au chiffre 9.3. La FSA veille à ce que l'organe de révision compétent de la FSA confirme l'affectation au fonds de réserve dans un rapport de révision séparé.

La FSA décide en accord avec l'exécuteur testamentaire de l'utilisation du fonds de réserve destiné à l'assainissement et à la modernisation de l'immeuble.

9.6 Règlement du fonds

La FSA s'engage à établir pour le fonds Ramsteinerstrasse et le fonds de réserve deux règlements distincts qui devront être soumis à l'approbation de l'exécuteur testamentaire au plus tard 3 mois après la conclusion de la présente convention.

9.7 Devoir d'information de la FSA

L'exécuteur testamentaire est habilité à demander des explications et à intervenir lorsqu'il soupçonne que les dispositions de la présente convention ne sont pas respectées.

9.8 Violation des dispositions contractuelles

Si la FSA viole l'une des dispositions mentionnées ci-avant, elle doit – sur injonction de l'exécuteur testamentaire – rétablir les conditions conformes au contrat dans les 60 jours au plus tard.

Si la FSA ne donne pas suite à l'injonction de l'exécuteur testamentaire dans les délais impartis, elle est tenue de fonder une nouvelle SA et d'y transférer tous les actifs et passifs selon la comptabilité analytique séparée. La nouvelle SA devra être fondée dans les trois mois qui suivent l'injonction de l'exécuteur testamentaire. Les actions de la société à fonder devront être déposées auprès de l'exécuteur testamentaire.

9.9 Modifications / compléments

Des modifications et des ajouts à ce contrat doivent être faits par écrit.

9.10 Droit applicable

La présente convention est régie par le droit suisse.

9.11 For juridique

Le lieu d'exécution et for juridique exclusif pour toutes les obligations qui résultent de la présente convention est Berne.

10. Autres données

10.1 Postes à plein temps selon CO l'art. 959c al. 2 ch. 2

Employés per 31.12.	2018	2017
Nombre d'employés FSA	116	114
Nombre d'employés Hôtel Solsana	1	22
Nombre d'employés Accesstech SA	4	0
Postes à plein temps FSA	77.4	74.6
Postes à plein temps Hôtel Solsana	1.0	17.0
Postes à plein temps Accesstech SA	2.6	0

10.2 Rémunérations aux organes et instances

Pour l'exercice en cours, les organes et les instances de la FSA ont fourni 4'634 heures à titre honorifique (année précédente 5'234 heures) dont 790 heures (année précédente 840 heures) par le président. Les organes et instances de la FSA sont indemnisés conformément au règlement sur les frais de la FSA et aux lignes directrices de la fondation ZEWO.

Lors de l'exercice en cours, les indemnités suivantes ont été versées directement aux membres du Comité fédératif et différentes commissions :

Rémunérations	2018	2017
Indemnisations de temps de travail	54	48
Honoraire du conseil d'administration Solsana	22	22
Honoraire du conseil d'administration Accesstech	4	0
Jetons de présence	32	42
Abonnements généraux et demi-tarif	24	26
Assurances sociales	3	4
Frais forfaitaires	4	3
Frais de déplacement y compris indemnités de déplacement	1	2
Hébergement	1	0
Divers	2	4
Total rémunérations	**147**	**151**
Dont aux membres de comité fédératif (y compris AG)	99	109
Dont au président (y compris AG)	30	31

10.3 Rémunérations l'équipe de direction FSA, hôtel Solsana et Accesstech SA

Les personnes chargées de la gestion ont reçu à l'année en cours les rémunérations d'un total Mfr. 1'235 (année précédente Mfr. 1'329).

10.4 Bénévolat

Les bénévoles sont rémunérés selon le règlement des frais de la FSA et les lignes directives de la ZEWO. Dans l'année en cours, les bénévoles ont à nouveau consacré 8'567 heures (année précédente 8'435 heures) aux personnes aveugles et malvoyantes. Cela correspond environ à 4 postes à plein temps.
Ces prestations sont en grande partie fournies dans le cadre de projets. Quelques services de consultation et centres de formation et de rencontre coopèrent avec des services de coordination dans le domaine du bénévolat.

10.5 Membres de comité fédératif et leurs activités

Membres de comité fédératif	Actifs dans les organisations
Remo Kuonen	- Président de la FSA depuis 2009 - Membre du conseil de fondation de la Bibliothèque sonore romande - Membre conseil municipal de Pully
Urs Kaiser	- Membre de comité depuis 2009
Corinne Aeberhard	- Membre de comité depuis 2011 - Membre du conseil de la Fondation école suisse pour chiens d'aveugles - Membre de comité de Procap Grischun - Membre de comité de la conférence des handicapés grison
Adeline Clerc	- Membre de comité depuis 2017 - Membre de comité du Forum Handicap Valais - Membre de comité de la fondation AccessAbility - Membre de comité de la Section valaisanne de la FSA
Christoph Käser	- Membre de comité depuis 2017 - Membre de comité de l'International Computer Camp (ICC)
Michaela Lupi	- Membre de comité depuis 2017 - Membre de la FSA-Section Unitas
Giuseppe Porcu	- Membre de comité depuis 2018 - Membre de la FSA-Section Suisse orientale

10.6 Organisations proches et transactions

Organisation	Transaction
Accesstech SA	La FSA détient une participation de 55% (année précédente 45%) dans Accesstech SA. Cette dernière a reçu de la FSA un montant de Mfr. 2 (année précédente Mfr. 2) pour ses prestations.
Solsana SA	La FSA a payé un montant de Mfr. 24 pour les prestations (année précédente Mfr. 418). Dedans l'octroi des avantages aux membres de la FSA pour un montant de Mfr. 4 (année précédente Mfr 241).

Fondation AccessAbility	La FSA a payé un montant de Mfr. 992 pour les prestations (année précédente Mfr. 1'028). Accesstech a payé um montant Mfr. 367. En outre, Accesstech SA a fait un don de Mfr. 91. La fondation a payé 50% de charges de loyer de la société Accesstech SA pour Mfr. 65. En plus Accesstech a également pris en charge Mfr. 11 de frais de location pour la Fondation.

10.7 Engagements conditionnels

L'Office fédéral des assurances sociales a accordé à la FSA un financement conditionnel pour la rénovation de l'hôtel Solsana (1993-1996). En cas de violation des conditions dans les 25 ans, le remboursement immédiat du montant serait exigé au prorata (conformément à la loi sur l'assurance-invalidité en vigueur actuellement).

En raison de l'accord convenu en 2015 entre l'OFAS et la FSA, et le remboursement y afférant, l'engagement conditionnel sera ramené à Mfr. 125 (année précédente Mfr. 250) à partir du 1 juillet 2018, puis diminuera chaque année de Mfr 125, de sorte à échoir au 1er juillet 2019.

L'accord suivant a été conclu à la suite d'un nouveau contrat de coopération (28 novembre 2018) entre FSA et Retina Suisse:
Retina Suisse reçoit pendant de 2 ans max. Mfr. 150 par an (total maximum Mfr. 300) comme garantie de déficit (années 2018 et 2019).

10.8 Crédits

BCBE	2018	2017
Limite de crédit, crédit Lombard au 31.12	1'500	1'500
Valeur du marché des titres au 31.12	5'882	6'392

Toutes les valeurs et tous les avoirs auprès de la Banque cantonale bernoise, notamment le dépôt de titres 80.855.361.0.38, servent comme sécurité, conformément à l'acte de nantissement du 10 décembre 2013.

Solsana SA	2018	2017
Limite de crédit Saanen Banque SA au 31.12. (Blanko)	500	500

10.9 Contrats de bail de longue durée

Les contrats de bail à long terme suivants existants dès le 31. Décembre 2018.

Locaux loués	Durée contractuelle	Loyer annuel
Bern, Könizstrasse 23	28.02.2026	323
Bern, Federweg 22+24 (Kreativgruppe)	31.08.2020	14
Delémont, Rue de la Maltière 10	31.12.2024	28
Dietikon, Moosmattstrasse 30	01.12.2026	57
Fribourg, rue Georges-Jordil 2	01.11.2023	57
Horw, Ebenaustrasse 16	31.03.2021	61
Lausanne, Rte de Genève 88-88bis	01.04.2022	88
Luzern, Maihofstrasse 95c	31.01.2021	106
Sion, Rue du rhône 26	31.12.2020	43
Zürich, Ausstellungsstrasse 36	30.09.2024	121

10.10 Engagements de leasing

Il existe à partir de l'exercice encours un engagement de leasing pour matériel informatique d'un montant de Mfr. 72 jusqu'à 2021.

10.11 Prévoyance en faveur du personnel

Les employés de la FSA sont assurés contre les conséquences économiques du décès et de l'invalidité auprès de la Fondation de prévoyance Prévis et de la Fondation collective Group Invest Columna de l'AXA Winterthur. Les employés de l'hôtel Solsana sont assurés auprès de GastroSocial à Aarau et les employés d'Accesstech SA auprès de Swiss Life à Zurich. Il s'agit de fondations collectives auxquelles les employeurs et les employés versent des cotisations conformément au règlement de prévoyance du personnel.

La prévoyance du personnel a pour objectif de garantir la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application. Le financement des plans de prévoyance fondés sur la primauté des cotisations est garanti par les cotisations des employés et des employeurs.

La contribution de l'employeur figurant dans les charges d'assurance sociale au titre de prévoyance s'est élevée à Mfr. 552 (année précédente Mfr. 592).
Il y a des dettes de Mfr. 1 envers les institutions de prévoyance (année précédente 0).

Le degré de couverture de Prévis était de 102.6% au 31.12.2017.
La Fondation collective Columna affichait au 31.12.2017 un degré de couverture de 106.3% (au 31.12.2016: 104.9%). GastroSocial affichait au 31.12.2017 un degré de couverture de 121%. Swiss Life affichait au 31.12.2018 un degré de couverture de 100%,

Les rapports de gestion révisés de Prévis et Columna de l'année 2018 avec le degré de couverture ne sont pas encore publiés.

Le FSA n'a aucune prétention ou obligation économique des régimes de retraite. Par ailleurs, il n'existe aucune réserve de cotisations de l'employeur. Les contributions de l'employeur sont comptabilisées pour la période dans laquelle elles ont été acquittées.

10.12 Evénements après la date de clôture

Aucun événement notable ultérieur à la date de clôture de l'exercice susceptible d'avoir une incidence sur les comptes annuels 2018 n'est à signaler.

Berne, le 24.04.2019

Fédération suisse des aveugles et malvoyants

.....	.....
Remo Kuonen Président	Kannarath Meystre Secrétaire général

11. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés
En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints (le bilan, le compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital des fonds et l'annexe) de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.
Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Comité fédératif
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC 21 et dispositions légales, incombe au Comité fédératif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité fédératif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de sorte à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Comité fédératif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés présentés.

Berne, le 24.04.2019

Von Graffenried AG Treuhand

Peter Geissbühler
Expert-comptable dipl.
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Toni Schlegel
Expert-comptable dipl.
Expert-réviseur agréé

Annexe:
Comptes annuels consolidés (bilan, comptes d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe).